



**VILLE DE LOURDES**  
(HAUTES-PYRÉNÉES)

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

L'an deux mille dix-sept et le mercredi quatorze juin, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES, convoqués régulièrement le huit juin 2017, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

**Etaient présents :**

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ, Claude HEINTZ.

**Etaient excusés :**

Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Madame le Maire,  
Hervé ABADIE donne procuration à Michel NICOLAU,  
Marie-France AUZON-LAFFITTE donne procuration à Anjelika OMNES,  
Annick BALERI donne procuration à Nathalie BARZU.

**Etaient absents :**

Eric BARZANTI,  
Michel AZOT,  
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

**Secrétaire de séance :** Camille CASTERAN.

Mohamed DILMI quitte définitivement la séance avant la lecture de la délibération n° 2.13.  
Yacine KASBAOUI quitte définitivement la séance pendant la lecture de la délibération n° 2.15.  
Fabienne BORDE quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 7.1.  
Patricia SAYOUS quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 7.4.

**N° 1.1**

**SERVICES PUBLICS : TARIFS 2017**  
**AVENANT RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Rapporteur : Philippe SUBERCAZES**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la tarification proposée :

- Installation d'une buvette / débit de boissons temporaire : 50 €
- Installation d'un kiosque à journaux place du champ-commun sud : 83,33 €/mois

Le reste des tarifs restant inchangé,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N°1.2**

**CONVENTION CADRE POUR LA MAISON DE LA SISMICITE**  
**VILLE DE LOURDES/C-PRIM/ETAT/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**TARBES LOURDES PYRENEES**

**Rapporteur : Annette CUQ**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le contenu de la convention cadre ci-annexée,

3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 1.3**

**EPIC – OFFICE DE TOURISME :**  
**MODIFICATIONS DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION**

**Rapporteur : Bruno VINUALES**

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le remplacement des membres du Conseil des Territoires-GNI siégeant au comité de direction de l'Office de Tourisme, à savoir :

- Membre titulaire : Christophe FUSTER,
- Membres suppléants : Sandrine GARAY et Gilles FONTS,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

#### N° 1.4

### CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT RELATIVE AU DEPLOIEMENT DE L'IMAGE ET DE L'ACCUEIL VTT SUR LE SITE DU PIC DU JER

Rapporteur : Bruno VINUALES

Après avis de la 4<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention de partenariat ci-annexée,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

#### N° 2.1

### EPIC – OFFICE DE TOURISME DE LOURDES : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE FINANCIER 2016

Rapporteur : Bruno VINUALES

Le rapport d'activités 2016, le compte financier 2016 de l'Office de Tourisme ayant été approuvés par le Comité de direction de l'Office de Tourisme du 10 avril 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité pour le rapport d'activités 2016 et à la majorité et sept voix contre pour le compte financier 2016, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) prennent acte du rapport annuel établi par Madame la Directrice de l'EPIC – Office de Tourisme de Lourdes sur l'activité de cet établissement pendant l'année civile 2016,
- 3°) approuvent le Compte Financier 2016 de l'EPIC – Office de Tourisme de Lourdes qui s'établit, conformément à la balance générale, à :

	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	17 199,00 €	21 881,40 €
Section de Fonctionnement	1 816 648,68 €	1 634 169,26 €
Total des deux sections	1 833 847,68 €	1 656 050,66 €

Soit un résultat de l'exercice déficitaire de 177 797,02 €  
et un résultat global de clôture excédentaire de 64 595,84 €  
(Résultat de clôture 2015 de 242 392,86 € - 177 797,02 €).

## N° 2.2

### AVENANT PETIT TRAIN VTL

Rapporteur : Camille CASTERAN

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :  
Il est précisé que Monsieur Alain ABADIE ne prend pas part au vote ;

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent l'avenant ainsi que la convention, ci-annexée, à intervenir pour la vente de billets de transport du Petit Train Touristique par les régies municipales du Funiculaire du Pic du Jer et du Château Fort et de son Musée Pyrénéen, aux tarifs suivants :

- Billet adulte : 7,00 € (au-delà de 12 ans)
- Billet enfant : 3,50 € (de 6 à 12 ans)
- Groupe : 6,00 €

3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous documents découlant de la présente délibération.

## N° 2.3

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET 2017 DU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE – SERVICE VIE CITOYENNE

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) sollicitent une subvention au titre des crédits d'Etat plan départemental d'actions de sécurité routière à hauteur de 35 %,

3°) autorisent Madame le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.4**

**DEMANDE DE SUBVENTION SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- 3°) sollicitent une aide auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 80 %,
- 4°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.5a**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 :**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016 du Budget Principal, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.5b**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 :**  
**BUDGET DE L'EAU**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE,

**Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :**

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du budget annexe de l'Eau de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

#### N° 2.5c

### **COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 :** **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe de l'Assainissement de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

#### N° 2.5d

### **COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016** **BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du parking municipal de la Merlasse de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.5e**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 :**  
**BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie autonome du Golf et de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du budget annexe du Golf de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.5f**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 :**  
**BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le **Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe des Opérations Funéraires de Monsieur le Trésorier,**

3°) approuvent le **Compte Administratif 2016,** étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

#### **N° 2.5g**

### **COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 :** **BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le **Compte de Gestion 2016 du budget annexe de l'unité fermière multiviandes de Monsieur le Trésorier,**

3°) approuvent le **Compte Administratif 2016,** étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

#### **N° 2.5h**

### **COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 :** **BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le **Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Pic du Jer de Monsieur le Trésorier,**



3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.5i**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 :**  
**BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Plaine d'Anclades de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.6**

**BUDGET PRINCIPAL :**  
**AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2016**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du Budget Principal et constatant que les résultats comptables font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 685 886,68 euros,
- un besoin de financement de la section d'investissement sans les restes à réaliser de 507 742,56 euros.

1°) décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 10- 1068- 012 « dotation »..... 507 742,56 €.

Report de l'excédent de fonctionnement à la Section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 002 «excédent de fonctionnement reporté ».....178 144,12 €.

2°) décident de reporter à la Section d'Investissement du Budget supplémentaire 2017 :

Compte 001 "déficit antérieur reporté"..... 507 742,56 euros.

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

## N° 2.7

### BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2016

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) décident d'affecter, ainsi qu'il suit, les résultats d'exploitation de l'exercice 2016 des budgets à caractère industriel ou commercial :

#### BUDGET DE L'EAU

a) Excédent d'exploitation de.....+408 680,58 €

b) Résultat de clôture investissement : Excédent.....+ 679 144,77€

- restes à réaliser en dépenses.....- 79 048,85 €

+ restes à réaliser en recettes.....0,00 €

.....-----  
Solde Section d'Investissement.....+ 600 095,92 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté».....408 680,58 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté».....679 144,77 €.

**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

a) Excédent d'exploitation de.....+ 2 268 361,98 €

b) Résultat de clôture Investissement : Excédent.....+2 489 972,98 €  
 - restes à réaliser en dépenses.....-462 873,68 €  
 + restes à réaliser en recettes.....+0,00 €

Solde Section d'Investissement.....+2 027 099,30 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté».....2 268 361, 98 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté».....2 489 972,98 €

**BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE**

a) Excédent d'exploitation de.....+ 21 959,29 €

b) Résultat de clôture investissement : Excédent.....+ 79 971,29 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté».....21 959,29 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté».....79 971,29 €

**BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF**

a) Déficit d'exploitation de.....-152 764,17 €

b) Résultat de clôture Investissement : Excédent.....+209 653,01 €  
 -- restes à réaliser en dépenses..... - 4 819,98 €  
 + restes à réaliser en recettes..... 0,00 €

Solde Section d'Investissement : Excédent.....+204 833,03 €

Report du déficit d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 002 «déficit d'exploitation reporté»..... 152 764,17€.

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté».....209 653,01 €.

**BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES**

a) Excédent d'exploitation de.....+ 45 796,96 €

b) Résultat de clôture d'investissement.....+ 8 923,13 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté».....45 796,96 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté».....8 923,13 €

**BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES**

a) Excédent d'exploitation.....+36 480,62 €

b) Résultat de clôture Investissement : Excédent.....9 612,69 €

-- restes à réaliser en dépenses.....- 1 169,45 €

+ restes à réaliser en recettes.....0,00 €

Solde Section d'Investissement : Déficit.....8 443,24 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté».....36 480,62 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté».....9 612,69 €.

**BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER**

a) Excédent d'exploitation.....7 707,84 €

b) Résultat de clôture Investissement : Excédent.....+20 046,20 €

-- restes à réaliser en dépenses.....- 41 008,44 €

+ restes à réaliser en recettes.....0,00 €

-----Solde  
Section Investissement :.....- 20 962,44 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté».....7 707,84€

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté ».....20 046,20 €

**BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES**

a) section de fonctionnement – solde égal à zéro

b) Résultat de clôture d'investissement.....+ 45 000,00 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté»..... 45 000 €

2°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8a

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal,

3°) précisent que le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal s'établit au total en mouvements budgétaires de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	410.080,00 €	410.080,00 €
Section d'Investissement	<u>5.506.206,00 €</u>	<u>5.506.206,00 €</u>
Total général	5.916.286,00 €	5.916.286,00 €

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

## N° 2.8b

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :**  
**BUDGET DE L'EAU****Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de l'Eau qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	409 028,00€	409 028,00 €
Section d'Investissement	<u>288 146,00 €</u>	<u>288 146,00 €</u>
	697 174,00 €	697 174,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

## N° 2.8c

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :**  
**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT****Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de l'Assainissement qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	2 291 552,00 €	2 291 552,00 €
Section d'Investissement	<u>4 018 269,00 €</u>	<u>4 018 269,00 €</u>
	6 309 821,00 €	6 309 821,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.8d**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :**  
**BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe du Parking Municipal de la Merlasse qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	21 959,00 €	21 959,00 €
Section d'Investissement	<u>79 972,00 €</u>	<u>79 972,00 €</u>
	101 931,00 €	101 931,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.8e**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :**  
**BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de la Régie Autonome du Golf qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	170 064,00 €	170 064,00 €
Section d'Investissement	<u>209 654,00 €</u>	<u>209 654,00 €</u>
	379 718,00 €	379 718,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

### N° 2.8f

#### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :** **BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe des Opérations Funéraires qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	45 797,00 €	45 797,00 €
Section d'Investissement	<u>8 930,00 €</u>	<u>8 930,00 €</u>
	54 727,00 €	54 727,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.



**N° 2.8g**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :**  
**BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de l'Unité Fermière Multiviandes qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	36 480,00 €	36 480,00 €
Section d'Investissement	<u>23 212,00 €</u>	<u>23 212,00 €</u>
	59 692,00 €	59 692,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.8h**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :**  
**BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe du Funiculaire du Pic du Jer qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	74 000,00 €	74 000,00 €
Section d'Investissement	<u>50 779,00 €</u>	<u>50 779,00 €</u>
	124 779,00 €	124 779,00 €

3°) indiquent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

### N° 2.8i

#### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 :** **BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe du lotissement de la plaine d'Anclades qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'Investissement	<u>45 000,00 €</u>	<u>45 000,00 €</u>
	45 000,00 €	45 000,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

### N° 2.9

#### **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :** **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident l'admission en non-valeur pour les budgets et les montants suivants :

- Budget Principal pour un montant de 35 290,90 €,

- **Budget annexe des Opérations Funéraires pour un montant de 32,00 €,**

3°) ouvrent les crédits nécessaires au budget principal compte 65-6541-012 et au budget annexe des opérations funéraires,

4°) précisent que les titres de recette admis en non-valeur figurent en annexe de la présente délibération,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

## N° 2.10

### TAXE DE SEJOUR : TARIFS 2018 – FIXATION

Rapporteur : Madame le Maire

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et neuf voix contre, celles de Bruno VINUALES, Anjelika OMNES, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) fixent ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Catégories d'hébergement	Taxe communale	Taxe additionnelle départementale	Total
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,64 €	0,26 €	2,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,18 €	0,22 €	2,40 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,73 €	0,17 €	1,90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,18 €	0,12 €	1,30 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement par tranche de 24h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,36 €	0,04 €	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,36 €	0,04 €	0,40 €
Terrains de camping et de caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,27 €	0,05 €	0,30 €
Terrains de camping et de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €	0,22 €

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

#### N° 2.11

#### COUVERTURE DU BOULODROME DE LA VILLE DE LOURDES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2017 DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de couverture du boulodrome et en conséquence le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

3°) sollicitent une aide dans le cadre de l'appel à projet dynamisation urbaine lancé par le Conseil départemental à hauteur de 50 %,

4°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N°2.12**

**DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS : RAPPORTS ANNUELS 2016**

**Rapporteurs : Alain ABADIE et Gérald CAPEL**

Les membres du Conseil municipal prennent acte des rapports annuels 2016 établis par les délégués pour l'exploitation des services publics ci-après :

- la gestion de l'eau potable,
- la gestion de l'assainissement,
- les transports urbains,
- les petits trains routiers touristiques,
- le parc de stationnement Peyramale,
- le cinéma municipal,
- l'embarcadère du lac de Lourdes.

**N° 2.13**

**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2016 :  
RAPPORT D'UTILISATION**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Les membres du Conseil municipal prennent acte de cette communication.

**N° 2.14**

**PELERINAGE DES GENS DU VOYAGE – TERRAIN DU PETIT COUVENT :  
INDEMNITES DU FERMIER**

**Rapporteur : Madeleine NAVARRO**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de verser en 2017 une indemnité à l'EARL DU BEOUT, qui exploite le terrain du Petit Couvent pour l'accueil des gens du voyage,

3°) précisent que l'indemnité s'élèvera à 9 000 € ; un acompte de 4 500 € sera mandaté au mois de juillet de l'exercice en cours et le solde de 4 500 € dans le courant de la première quinzaine du mois de septembre,

4°) indiquent que les crédits sont prévus au budget principal 2017 – Compte 011 – 6132 – 524 – 5.24.100,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 2.15**

**AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE DETENTE :  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET TOURISME  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 1<sup>ère</sup> SESSION 2017**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de création d'un espace de détente quai Saint-Jean,

3°) sollicitent une aide dans le cadre de l'appel à projet tourisme lancé par le Conseil Départemental à hauteur de 50 %,

4°) adoptent en conséquence le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

5°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.16**

**EMISSION DE TITRES DE RECETTES SUITE A  
DES REMBOURSEMENTS SUR TRAVAUX**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent l'émission de titres de recettes en annulation des dépenses injustifiées,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.17**

**ACQUISITIONS ET CESSIONS**  
**BILAN 2016**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte des mutations des droits réels immobiliers réalisées en 2016, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 2.18**

**FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :**  
**PARTICIPATION COMMUNALE 2017**

**Rapporteur : Alain GARROT**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement sur la base, en 2017, d'une contribution de 0,75 € par habitant, soit un montant de 10 770,75 €,
- 3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 - 6558 - 63 - 0 02 220,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.19**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et deux abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE et Claude HEINTZ :

- 1°) approuvent le rapport présenté,
- 2°) décident de l'ouverture des Autorisations de Programme et Crédits de paiement sus mentionnés,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 3.1**

**GEMAPI : VALIDATION D'UN ESPACE DE MOBILITE ADMISSIBLE**

**Rapporteur : Bruno VINUALES**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le périmètre de l'espace de mobilité admissible des Gaves ainsi que les règles de gestion s'y réfèrent,

3°) valident le tracé de l'espace de mobilité présenté sur la carte jointe en annexe.

**N° 3.2**

**TRAVAUX VILLA SULLY :  
CONVENTION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ ; Anjelika OMNES ne prend pas part au vote :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir ci-annexée,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 3.3**

**PROJET RN 21 2X2 VOIES – ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER  
AGRICOLE ET FORESTIER D'ADE-LOURDES : DESIGNATION D'UN PROPRIETAIRE**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et cinq abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,



2°) désignent Monsieur Alain ABADIE et Monsieur Marc Albert NONON, demeurant à Lourdes, rue Ampère et propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre concerné,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

#### N° 3.4

##### PLACE DE LA REPUBLIQUE : REPRISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC SUPPRESSION D'UNE ARMOIRE DE COMMANDE

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de reconversion de l'éclairage de la Place de la République,

3°) s'engagent à verser au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) au titre de la participation communale la somme de 2 700,00 € qui sera prélevée au compte 204-20141582-814-0 02 228, étant précisé que la contribution communale définitive sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la ville,

4°) autorisent Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

#### N° 3.5

##### RUE DU BOURG : RECONVERSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de reconversion de l'éclairage de la rue du Bourg,

3°) s'engagent à verser au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) au titre de la participation communale la somme de 4 400,00 € qui sera prélevée au compte 204-20141582-814-0 02 228, étant précisé que la contribution communale définitive sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la ville,

4°) autorisent Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

### N° 3.6

#### **CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ SUR LA ZONE ECONOMIQUE DE SAUX A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis des 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la cession du terrain cadastré section DK n° 181 d'une superficie de 1 584 m<sup>2</sup>, propriété de la ville, situé sur la zone d'activité économique de Saux au prix de 33 000 € à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

### N° 3.7

#### **PAPI : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOURDES, LE PLVG ET LES PROPRIETAIRES PRIVES POUR LA POSE DE REPERES DE CRUES**

**Rapporteur : Annette CUQ**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) autorisent Madame le Maire à signer les conventions entre la commune, le PLVG et les propriétaires privés pour permettre l'implantation de repères de crues,
- 3°) acceptent la participation de la ville à hauteur de 60 € par repère.

### N° 4.1

#### **CONDITIONS ET REGLEMENT RELATIFS A LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL COMMUNAL ET DU PRINCIPE DE CAUTION**

**Rapporteur : Philippe SUBERCAZES**

Après avis des 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les conditions de mise à disposition du matériel communal, les termes du règlement et le principe de caution, ci-annexé,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

#### **N° 4.2**

##### **DÉNOMINATION SQUARE DE LA MEDAILLE MILITAIRE**

**Rapporteur : Madeleine NAVARRO**

Après avis de la 2<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de dénommer le square situé au Boulevard du Lapacca à l'intersection de la rue Louis Capdevielle « *Square de la Médaille Militaire* »,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

#### **N° 4.3**

##### **LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**Rapporteur : Marie José MOULET**

Après avis de la 2<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :  
Il est précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote ;

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la demande des trois licences « entrepreneur de spectacles », une pour chaque catégorie,

3°) désignent Madame le Maire comme détentrice de ces trois licences d'entrepreneur au nom de la ville et l'autorisent à effectuer les demandes de licences au nom de la ville et à signer tous actes découlant de la présente délibération.

#### **N° 4.4**

##### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET L'ASSOCIATION DES CLIENTS ET DES SOCIETAIRES DE LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE (ACB)**

**Rapporteur : Marie José MOULET**

Après avis des 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de cette convention de partenariat entre la ville de Lourdes et l'Association des Clients et des Sociétaires de la Banque Populaire Occitane (ACB) ci-annexée,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

#### N° 4.5

#### REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE ROBERT HOSSEIN

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis de la 2<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de ce règlement intérieur à intervenir ci-annexé,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

#### N° 4.6

#### MUSEE PYRENEEN : PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN CONSERVATEUR PAR LES SERVICES DES MUSEES DE FRANCE

Rapporteur : Odile VIGNES

Après avis favorable de la 2<sup>e</sup> commission réunie le 2 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) valident la prolongation de la mise à disposition à titre gracieux d'un Conservateur par les services des Musées de France pour intervention sur le site du Château-Fort / Musée Pyrénéen jusqu'au 30 septembre 2017,

3°) décident du remboursement des frais d'hébergement, de déplacement, de restauration qui seront engagés par le Conservateur dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil,

4) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 4.7**

**CONVENTION DE PARTENARIAT « PAYSAGE DE VILLE » :  
VILLE DE LOURDES – ECOLE SUPERIEURE D'ART DES PYRENEES**

**Rapporteur : Marie José MOULET**

Après avis des 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention de partenariat ci-annexée à intervenir entre la ville de Lourdes et l'ESA des Pyrénées, et notamment une participation financière maximale de la ville d'un montant de 27 000 € TTC, versée sur trois ans,
- 3°) approuvent la mise à disposition gratuite d'un local à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour toute la durée de réalisation du projet (jusqu'en janvier 2019),
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous actes découlant de la présente délibération.

**N°4.8**

**MISE EN VALEUR DU CHATEAU FORT DE LOURDES ET DE SON MUSEE PYRENEEN  
VALIDATION D'UN SCENARIO**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Après avis de la 2<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la réalisation d'un projet de mise en valeur du château fort et de son Musée à hauteur de 14 M €,
- 3°) approuvent la reprise de l'étude de programmation,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 5.1**

**SPORTS : AFFECTATION DE L'AIDE AU SPORT**

**Rapporteur : Patricia SAYOUS**

Après avis de la 4<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent des aides exceptionnelles comme indiqué ci-dessus aux clubs sportifs dans le cadre des crédits qui sont prévus à cet effet au Budget Primitif 2017 compte 65-6574-401,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

#### N° 6.1

### FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX OUVRANT DROIT A L'OCTROI D'UN LOGEMENT DE FONCTION POUR NÉCESSITE ABSOLUE DE SERVICE

*Rapporteur : Fabienne BORDE*

Après avis favorable de la 6<sup>e</sup> commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) fixent comme indiqué ci-dessus la liste des emplois pour lesquels sera attribué un logement de fonction par nécessité absolue du service.

#### N° 6.2

### TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS 2017 ET CREATION D'EMPLOI

*Rapporteur : Fabienne BORDE*

Après avis favorable de la 6<sup>e</sup> commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à la majorité et six abstentions, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de la création d'un emploi à temps complet appartenant au cadre d'emploi des Conservateurs territoriaux tel que précisé ci-dessus,

3°) décident de la création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet tel que précisé ci-dessus,

4°) fixent le tableau théorique des effectifs titulaires et stagiaires pour l'année 2017, annexé à la présente délibération, à 275 dont 274 emplois à temps complet, 1 emploi à temps non complet, dont 4 emplois fonctionnels,

5°) précisent que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

6°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

### N° 6.3

#### COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DES SERVICES COMMUNS ET MUTUALISES DESIGNATION DE TROIS DELEGUES

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6<sup>e</sup> commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle de Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à mains levées, les trois délégués qui siégeront au sein de la Commission paritaire de gestion des services communs et mutualisés ainsi qu'il suit :

- Fabienne BORDE
- Madeleine NAVARRO
- Gérald CAPEL,

3) autorisent Madame le Maire à prendre toutes dispositions relative à l'exécution de la présente délibération.

### N° 6.4

#### CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI AUX ESPACES VERTS

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6<sup>e</sup> commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la création d'un poste d'apprenti au Service des Espaces Verts pour la préparation d'un BTS « Aménagement Paysager » à compter de septembre 2017 pour une période de 2 ans,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2017,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération, et notamment ledit contrat.

**N° 6.5**

**RENOUVELLEMENT DE MISES A DISPOSITION**

**Rapporteur : Fabienne BORDE**

Après avis favorable de la 6<sup>e</sup> commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) prennent acte des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux présentées auprès :
  - ✓ du Pelotaris Club Lourdais
  - ✓ du Tennis Club Lourdais,
- 3) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération, notamment les conventions à intervenir fixant les modalités de remboursement.

**N° 7.1**

**EGLISE DU SACRE-COEUR – RELAIS RADIOTELEPHONIQUE : AVENANT DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA SOCIETE FREE MOBILE DE LA CONCESSION CONCLUE AVEC INFRACOS**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 7<sup>e</sup> Commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de l'avenant de transfert à intervenir ci-annexé, et autorisent le transfert à FREE Mobile des droits et obligations nés de la convention susvisée,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

**N° 7.2**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CE N° 195 : SENTIER DU FORT**

**Rapporteur : Madeleine NAVARRO**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe de l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section CE n° 195, sise sentier du Fort à Lourdes, d'une superficie de 328 m<sup>2</sup>, pour un montant forfaitaire de cinq cent euros (500 €) pour la totalité de la parcelle,



3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

**N° 7.3**

**LOCAUX ANCIENNE STATION GARE D'EXCURSIONS JEANNE D'ARC,  
2 BOULEVARD DU LAPACCA :  
CONVENTION VILLE DE LOURDES / SYNDICAT DES LOUEURS D'AUTOCARS  
DE LOURDES ET REGION**

**Rapporteur : Madeleine NAVARRO**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de la convention à intervenir ci-annexée pour la mise à disposition desdits locaux au profit du Syndicat des Loueurs d'Autocars de LOURDES et Région, à titre gratuit et pour une durée d'un an tacitement renouvelable,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 7.4**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL  
AU CENTRE PYRENEEN DES RISQUES MAJEURS ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LE C-PRIM**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le contenu de la convention de mise à disposition ci-annexée à intervenir,

3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 8.1**

**DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU**

**Rapporteur : Madame le Maire**



Le Maire,

Josette BOURDEU

Vice-présidente du Conseil départemental  
des Hautes-Pyrénées

